



CSE

Les Organisations Syndicales signent le Protocole d'Accord Préélectoral.

Les délégués FO viennent de signer le **Protocole d'Accord Préélectoral**, qui va permettre de préparer les élections professionnelles qui se dérouleront les **26 et 27 novembre 2019**. Vous êtes tous concernés par ces élections. Elles vont vous permettre de voter pour élire les **membres de la délégation du personnel au CSE**, qui vous représenteront pendant ces quatre prochaines années. Ce **Protocole d'Accord Préélectoral** prévoit donc une élection pendant le temps de travail, avec **vote électronique** pour élire les **membres de la délégation du personnel au CSE** qui seront élus sur trois collèges:

- **Premier collège :**
 - Ouvriers,
 - Employés administratifs niveaux I, II, III inclus,
 - Techniciens niveaux I, II, III inclus,
 - Techniciens d'atelier jusqu'à l'indice 270 inclus,
 - Salariés des entreprises extérieures déclarés dans le 1er collège par leur employeur,
 - Les contrats en alternance préparant un diplôme < BTS/DUT.

- **Deuxième collège :**
 - Agents de maîtrise,
 - Employés administratifs niveaux IV, et V,
 - Techniciens niveaux IV et V,
 - Techniciens d'atelier avec un indice supérieur à l'indice 270,
 - Salariés des entreprises extérieures déclarés dans le 2ème collège par leur employeur,
 - Les contrats en alternance préparant un diplôme > = BTS/DUT.

- **Troisième collège :**
 - Ingénieurs et Cadres,
 - Salariés des entreprises extérieures déclarés dans le 3ème collège par leur employeur.

| Composition des collèges | Effectif | Nombre de sièges | |
|--------------------------|-------------|------------------|------------|
| | | Titulaires | Suppléants |
| 1er collège | 269 | 4 | 4 |
| 2nd collège | 404 | 7 | 7 |
| 3ème collège | 367 | 6 | 6 |
| Total | 1040 | 17 | 17 |

Les représentants au CSE quant à eux se présenteront à vos suffrages sur l'ensemble des sites, avec le respect de la proportion Homme/Femme dans chaque collège.

| Collège | Type de siège | Nombre de sièges à pourvoir | Nombre de candidats de la liste | Nombre de candidats femmes | Nombre de candidats hommes |
|--------------|--------------------------|-----------------------------|---------------------------------|----------------------------|----------------------------|
| 1er collège | Titulaires ou Suppléants | 4 | 4 | 1 | 3 |
| 2nd collège | Titulaires ou Suppléants | 7 | 7 | 1 | 6 |
| 3ème collège | Titulaires ou Suppléants | 6 | 6 | 1 | 5 |

L'affichage et la publication des listes électorales s'effectueront le vendredi 8 novembre 2019. Voici les modalités du vote électronique :

- Les identifiants et les mots de passe seront édités et mis sous pli sous la responsabilité du Prestataire selon un processus sécurisé.
- Ils vous seront adressés par lettre simple aux domiciles des titulaires.
- Il n'y aura pas de vote par correspondance.

Vous allez pouvoir voter par voie électronique à partir de tout terminal (ordinateur, smartphone ou tablette) équipé d'un navigateur Internet usuel, tant professionnel que personnel, à tout moment pendant la durée d'ouverture des scrutins.

Latécoère s'engage à mettre en œuvre tous les moyens pour faciliter l'appropriation du vote électronique par les salariés et plus particulièrement ceux qui n'ont pas vocation de par leur fonction à utiliser l'outil informatique. Il y aura un isoloir équipé d'un PC à Gimont, un à Montredon et un à Toulouse (T15).

L'ouverture des votes se fera le mardi 26 novembre à 06h00 et la fermeture le mercredi 27 novembre à 18h00.

Les élus CSE auront pour attribution :

- Présentation à l'employeur des **réclamations individuelles ou collectives**.
- Contribution à la promotion de la **santé, la sécurité et des conditions de travail**
- Information et consultation sur :
 - Les orientations stratégiques,
 - La situation économique et financière,
 - La politique sociale de l'entreprise, les conditions de travail et l'emploi
- Consultation avant toute décision de l'employeur,
- CSSCT (nouveau CHSCT),
- Commission formation et égalité H/F,
-

Ils gèreront également les **activités sociales, culturelles et sportives**. Vous pourrez ainsi bénéficier de différents avantages en matière de bien-être, de loisirs, de logement, de vacances, etc.

Les salariés qui se présentent sur les listes **FO**, vous connaissent **parce qu'ils vous ressemblent et vous côtoient tous les jours**. Compagnons, Ingénieurs, Agents Administratifs, Cadres, Agents de maîtrise ou Techniciens, présents dans chaque atelier, chaque bureau, ils connaissent votre vécu professionnel, **car c'est aussi le leur**.

Les 26 et 27 novembre 2019

Votez FO

Ils vous apporteront de la proximité, de l'écoute, des services, du changement et des résultats !!!!